Préfet du Nord
Préfet du Pas-de-Calais

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) du Nord – Pas-de-Calais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

PRÉFET DU NORD

PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Lille, le 16 avril 2014

État de la qualité de l'air en région : l'enjeu particules

Valeur limite : ne pas dépasser plus de 35 jours par an le seuil de 50 µg/m3 (1er seuil d'information)

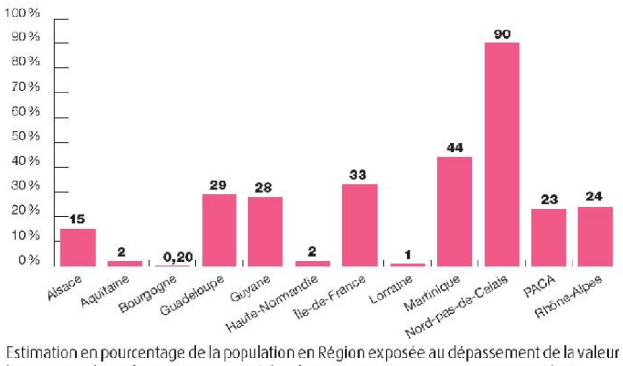

Estimation en pourcentage de la population en Région exposée au dépassement de la valeur limite journalière des PM10 en 2007 (plus de 35 jours par an supérieurs à 50 µg/m³). (Source AASQA)

2011

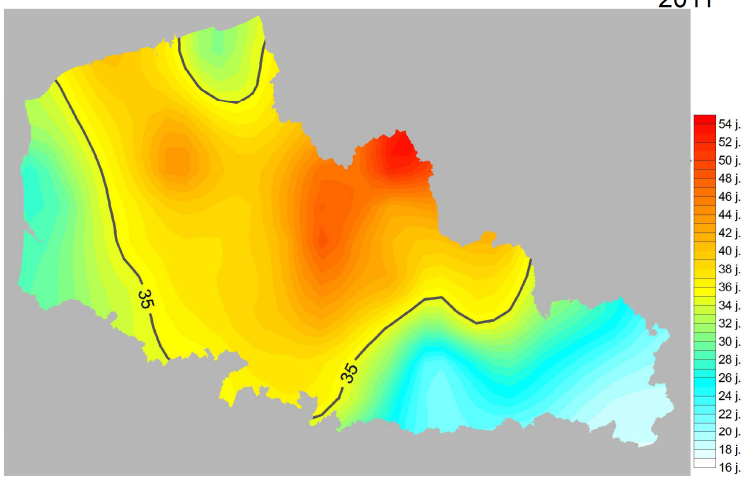

Dépassements journaliers trop fréquents : rôle de la pollution de fond importante

Pollution de fond quasi stable depuis 2000, autour de 30 µg/m3, légère baisse depuis 2008 (sauf 2011 et 2013) :

La valeur limite réglementaire est de 40 µg/m3/an

La valeur de référence de l'OMS est de 20 µg/m3

=> Phénomène régional
=> Agir sur la pollution de fond pour réduire aussi les pics de pollution et viser la valeur OMS pour la santé des habitants

Le Nord – Pas-de-Calais

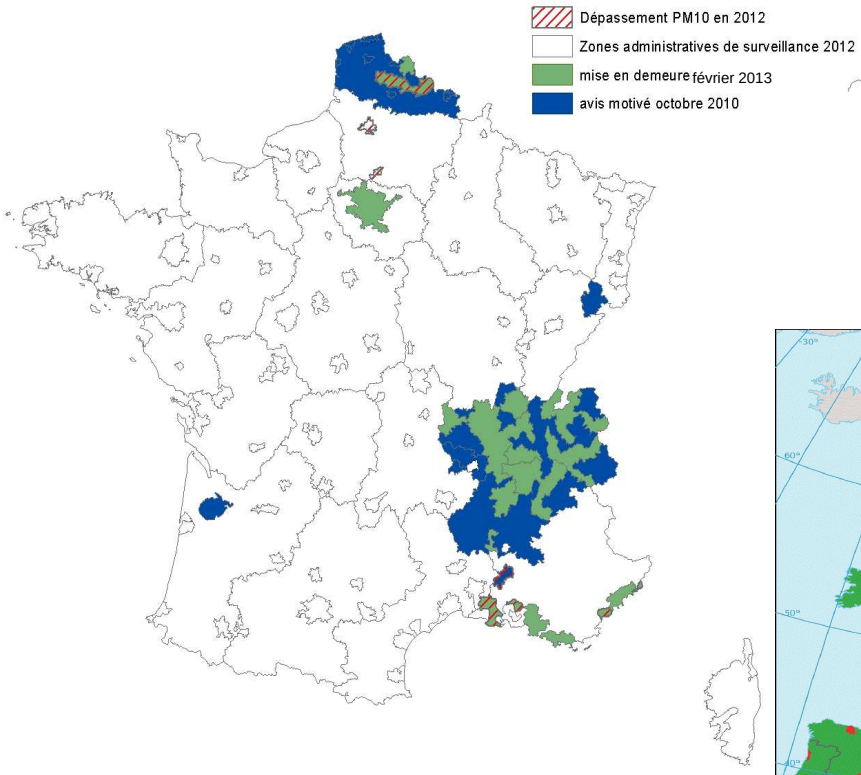

Une région visée par le contentieux européen PM10 :
- avis motivé d'octobre 2010 pour dépassement des valeurs limites (bleu)
- mise en demeure de février 2013 sur plans d'actions (vert)

Une région potentiellement visée par un contentieux européen NOx (dépassement à Lille en 2010)

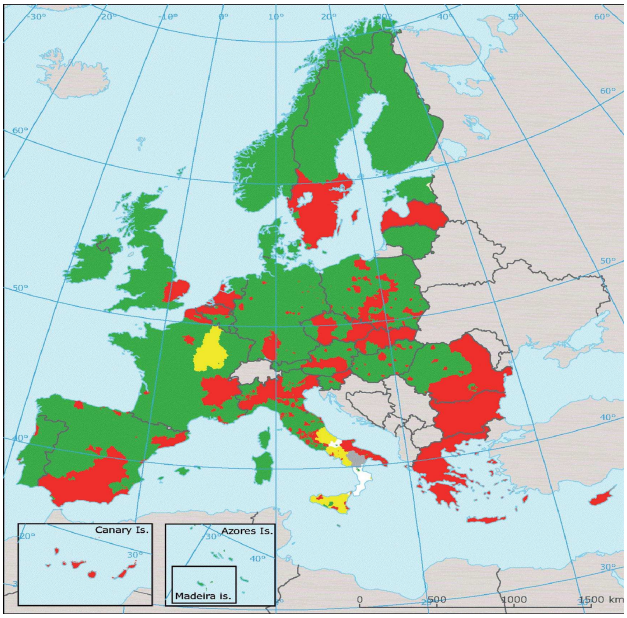

En rouge, zones de dépassement
En jaune, données incomplètes

Le Nord – Pas-de-Calais

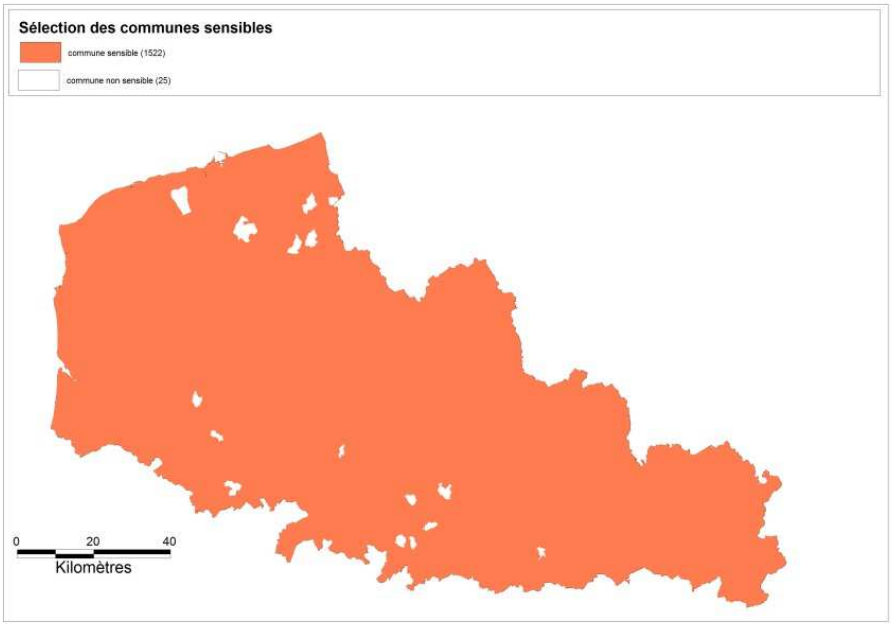

Une région en quasi totalité en zone sensible

Zones sensibles = zones définies selon cadrage MEDDE : communes où il existe un risque avéré de dépassement de normes de pollution de l'air (particules, dioxyde d'azote), et où les actions pour réduire la pollution de l'air sont prioritaires.

Origine sectorielle et géographique de la pollution aux particules et au dioxyde d'azote

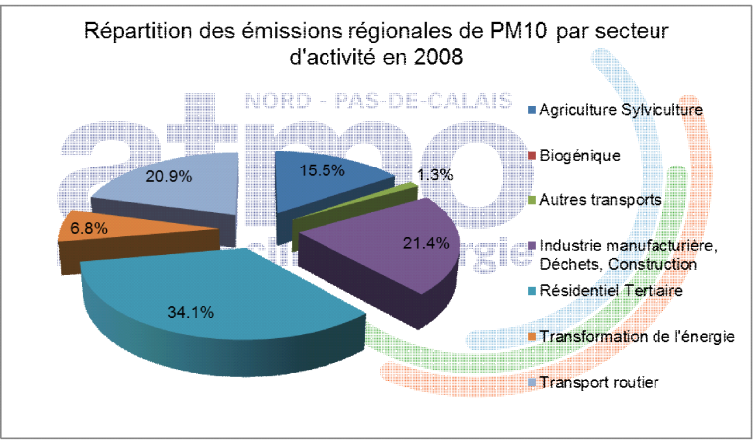

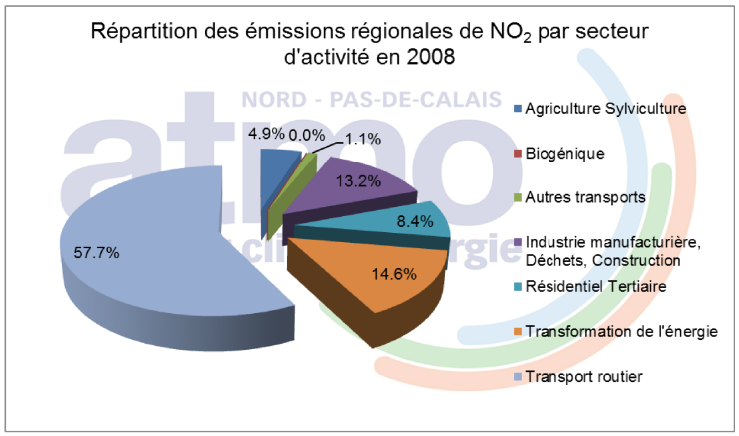

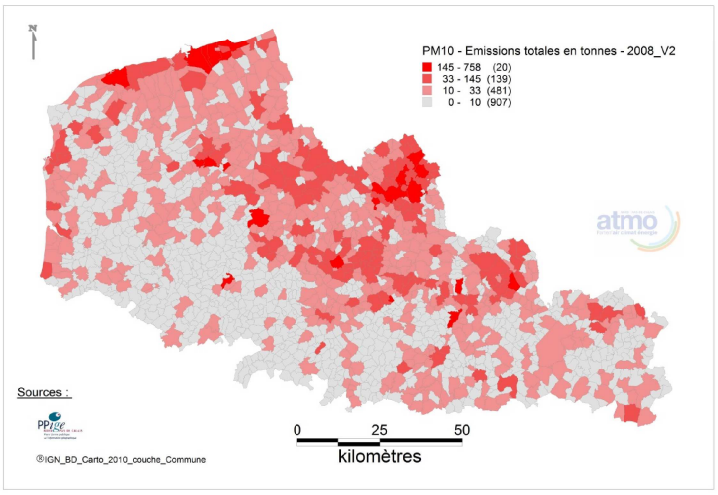

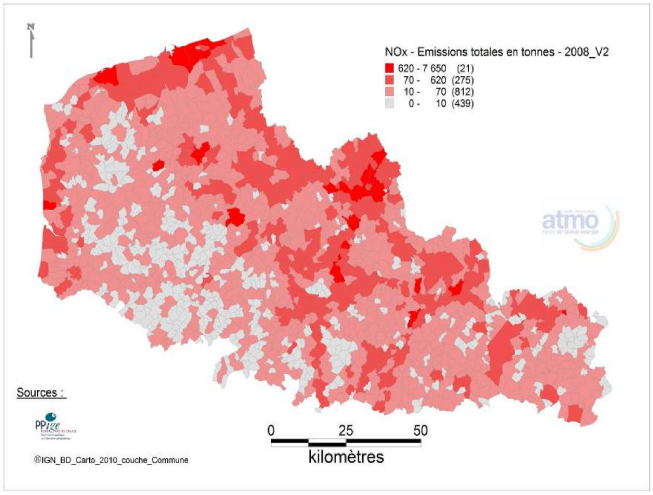

Un PPA : une nécessité pour toute la région Nord - Pas-de-Calais

- Des dépassements de particules constatés à l'échelle régionale depuis 2007, en lien avec des sources d'émissions dispersées et variées
- Impact sanitaire de la pollution de l'air : l'apparition du rôle majeur des particules et de sa pollution chronique (avis AFFSET mars 2009)
  - 8 % des décès chaque année en France (maladies cardio vasculaires notamment)
  - Coût sanitaire : 450 €/habitant chaque année (MEDDE, juin 2012)
- Ouverture contentieux communautaire

A quoi sert le nouveau PPA Nord – Pas-de-Calais ?

- Ramener les concentrations en polluants dans l'air sous les normes pour préserver la santé des populations

- Baisser les émissions régionales de :

  - 31 % pour les NOx

  - 35 % pour les PM10

Simulation du nombre de jours de dépassement de la valeur limite journalière PM10

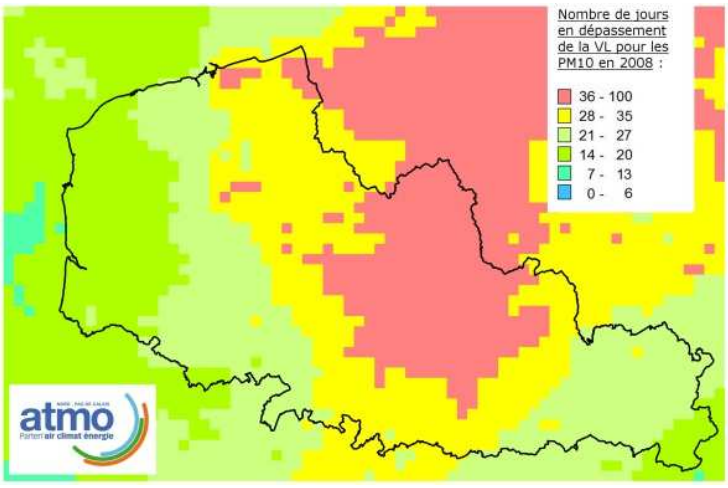

Simulation 2008 : nombre de jours de dépassement de la VL pour les PM10

Résultat du PPA

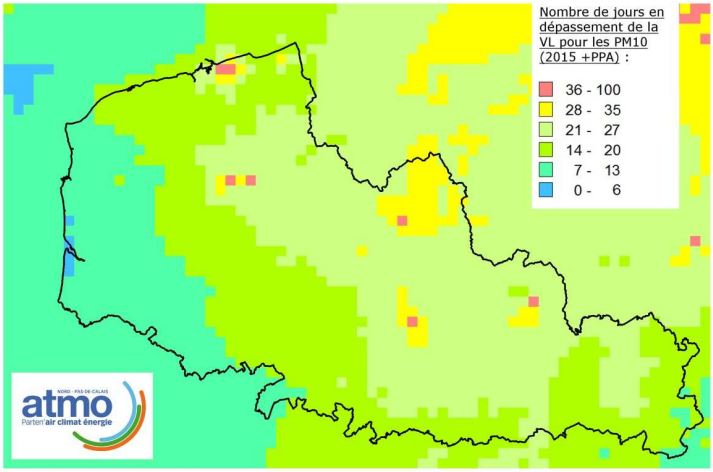

Simulation scénario échéance PPA : nombre de jours de dépassement de la VL pour les PM10

► Réduire de 31 % les émissions de NOx

► Réduire de 35 % les émissions de particules PM10

Un PPA après une large concertation

- Lancement du PPA régional le 12 avril 2012 par les 2 préfets (en remplacement des 4 PPA locaux)
- Groupes de travail et réunions dans les territoires en 2012
- CODERST 59 et 62 en avril et mai 2013
- Juin 2013 : 4 nouvelles réunions dans les territoires
- Consultation des 1 631 collectivités de la région entre mai et août 2013
- Enquête publique du 23 octobre au 12 décembre 2013
- PPA interdépartemental signé le 27 mars 2014

Le nouveau PPA Nord - Pas-de-Calais

- Actions pérennes et actions en cas de pic de pollution
- Mobilisation de tous les secteurs : chauffage domestique et tertiaire, industries, transports et mobilité, aménagements, agriculture, brûlage...
- Des actions régaliennes (14 dont 1 sur les pics de pollution), des actions d'accompagnement (8), des études (4))
- Des pilotes État, collectivités, professionnels Implication des citoyens

Actions proposées dans le PPA du Nord - Pas-de-Calais

Actions réglementaires	Type de mesure
Réglementaire 1	Imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives et industrielles
Réglementaire 2	Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois
Réglementaire 3	Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
Réglementaire 4	Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets de chantiers
Réglementaire 5	Rendre progressivement obligatoires les Plans de Déplacements Etablissements, Administrations et d'Etablissements Scolaires
Réglementaire 6	Organiser le covoiturage dans les zones d'activités de plus de 5000 salariés
Réglementaire 7	Réduire de façon permanente la vitesse et mettre en place la régulation dynamique sur plusieurs tronçons routiers sujets à congestion en région Nord–Pas-de-Calais
Réglementaire 14	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans les PDU/PLUi
Réglementaire 8	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme
Réglementaire 9	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact
Réglementaire 10	Améliorer la connaissance des émissions industrielles
Réglementaire 11	Améliorer la surveillance des émissions industrielles
Réglementaire 12	Réduire et sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires – Actions Certiphyto et Ecophyto
Réglementaire 13	Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population
Réglementaire 14	Inscrire des objectifs de réduction des émissions dans l'air dans les nouveaux plans de déplacements urbains (PDU) et plan locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et à échéance de la révision pour les PDU et PLUi existants

Actions proposées dans le PPA du Nord - Pas-de-Calais

Actions	Type de mesure
Accompagnement 1	Promouvoir la charte « CO2, les transporteurs s'engagent » en région Nord-Pas-de-Calais
Accompagnement 2	Développer les flottes de véhicules moins polluants
Accompagnement 3	Promouvoir les modes de déplacements moins polluants
Accompagnement 4	Sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage
Accompagnement 5	Information des professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations
Accompagnement 6	Promouvoir le passage sur banc d'essai moteur des engins agricoles
Accompagnement 7	Sensibiliser les agriculteurs et former dans les lycées professionnels
Accompagnement 8	Placer les habitants en situation d'agir dans la durée en faveur de la qualité de l'air
Étude 1	Améliorer la connaissance des pollutions atmosphériques et des techniques agricoles adaptées aux divers enjeux environnementaux
Étude 2	Étude de l'influence du trafic maritime et des embruns marins sur les concentrations en poussières (PM10) mesurées en région Nord-Pas-de-Calais
Étude 3	Cartographie des sources locales et longues distance à l'origine des dépassements depuis 2007 des valeurs limites journalières en PM10 dans le Nord-Pas-de-Calais
Étude 4	Caractérisation des PM10 et mesure de l'impact des actions du PPA sur la contribution des sources locales (action 2013-2015)

Des actions dans le domaine de la combustion

La combustion, source de particules fines

Abaisser les valeurs limites d'émissions des plus grosses installations

Imposer des valeurs limites d'émissions également pour les installations fixes de combustion dans les chaufferies collectives ou les plus petites installations industrielles

1er janvier 2015

Moins de particules émises dans les fumées des chaudières : les valeurs conseillées pour les chaudières de faibles puissances (400 kW à 2MW) deviennent obligatoires

Baisse des émissions en région en devançant ce qui est prévu au niveau national et européen pour les chaudières plus puissantes

Les professionnels du contrôles des chaudières ont un rôle de conseil à l'occasion de l'entretien des chaudières (nettoyage, réglage)

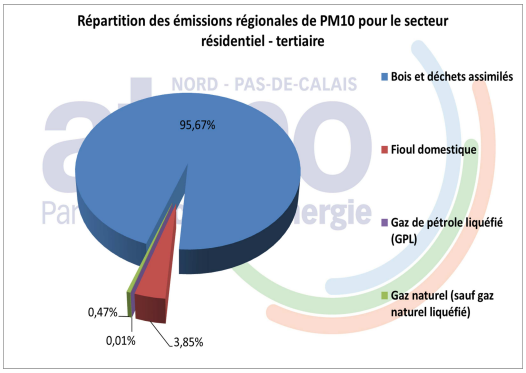

Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois

1er septembre 2014

Type d'appareil	Rendement énergétique moyen	Particules émises (en kg/an en usage principal)
Foyer ouvert	0,1	97
Foyer fermé datant d'avant 2002	0,45	91
Foyer fermé 2002-2007	0,6	34
Foyer fermé après 2007	0,8	8
Foyer fermé Flamme Verte 5 étoiles	0,8	3

Source : Ademe

Label Flamme Verte 5 étoiles ou performances techniques équivalentes imposé pour toute nouvelle installation ou renouvellement

Informer les particuliers

Encourager les vendeurs

Aides à l'achat conditionnées à des critères de performance

128 595 habitations sont chauffées au bois dont :

37 155 en chauffage principal

91 440 en chauffage d'appoint

Baisse des émissions polluantes

Gain énergétique

Un foyer flamme verte 5 étoiles est 8 fois plus performant qu'un foyer ouvert et émet 30 fois moins de particules.

Rappel de l'interdiction du brûlage

- Ne pas brûler les déchets verts
- Ne pas brûler les déchets du BTP

Guide pour les maires

Brûler 50 kg de déchets verts =

Chauffer un pavillon au fuel pendant 3 mois

Plus de 70 trajets en voiture diesel vers une déchetterie située à 20 km

Des actions dans le domaine de la mobilité

La mobilité, source d'émissions de polluants

Rendre progressivement obligatoires les plans de déplacements entreprises, administrations et établissements scolaires

d'ici le 1er janvier 2016

Des actions minimales à faire figurer dans les plans de déplacements

- Établissements de plus de 500 salariés
- Établissements de plus de 250 salariés dans un zone d'activités
- Administrations, collectivités et établissements scolaires de plus de 250 salariés et/ou élèves

Conseil en mobilité, par la CCI

Élaboration d'un Plan de déplacement régional entre les universités et des établissements d'enseignement supérieur

Privilégier les modes de déplacements actifs (la marche à pieds, le vélo) et les transports en commun, le covoiturage à l'automobile en solo.

A développer aussi lors des pics de pollution

50% des trajets urbains en voiture font moins de 3km

85 % des déplacements domicile-travail en région se font en autosolisme

Organiser le covoiturage dans les zones d'activités de plus de 5 000 salariés

Une action renforcée
pour les zones d'activités importantes

Un potentiel de développement du covoiturage à saisir.

50 % des véhicules légers en échange entre territoires font en moyenne 34Km

La longueur moyenne des déplacements domicile travail est en régulière augmentation +17 % sur la période 1999 - 2009

Évaluation de l'influence du trafic maritime et des embruns marins sur les concentrations en poussières (PM10) mesurées en région Nord - Pas-de-Calais

Appel à projets Ademe
pour financer les équipements de dépollution
ou de passage au gaz naturel dans les navires

La région Nord - Pas-de-Calais est riche d'une bande littorale de 147 km

Le détroit du Pas-de-Calais est un des plus fréquenté du monde

Les embruns sont sources de particules

Les navires sont sources d'émissions de particules et de précurseurs SO2 de particules secondaires

La déclinaison du PPA Nord – Pas-de-Calais

- Arrêté de police des préfets : juin 2014

  (CODERST mai 2014)

- Arrêté pic de pollution : septembre 2014

  (arrêté interministériel du 26 mars 2013, concertation avec les partenaires, choix de mesures minimales, consultation du public été 2014, CODERST septembre 2014)

Le suivi de la mise en œuvre du nouveau PPA

- Comité de pilotage : services État, collectivités, professionnels, salariés, associations, experts...

- Suivi annuel : présentation en CODERST (automne) et synthèse régionale (fin de chaque année)